1178 (2022-2023) — N° 3

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

19 AVRIL 2023

PROJET DE DÉCRET

portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers *

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

5e session de la XIe législature
* Voir Doc. **1178** (2022-2023) – Nos 1, 1*bis* et 2

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

PROJET DE DÉCRET

portant assentiment à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers

Article unique

Assentiment est donné à l'accord de coopération du 30 novembre 2022 entre, d'une part, la Région wallonne et, d'autre part, l'État Fédéral ainsi que les autres entités fédérées de la Belgique visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers.